

ACUITY HOLDINGS INC. DBA AMREP
125 BUTTERMILL AVENUE,
CONCORD, ONTARIO
L4K 3X5 CANADA
1-800-267-1578

PRODUIT: B60601 TUEUR De KONK INSECTE RAMPANT 482G**Section 01: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ**

FABRICANT..... MANUFACTURED FOR:
Acuity Holdings Inc. dba Amrep
125 Buttermill Avenue
Concord, Ontario
L4K 3X5 Canada

CHEM-TEL URGENCE #..... NORTH AMERICA 1-800-255-3924 (24 HR). INTERNATIONAL 1-813-248-0585 (24HR)
(Acct # MIS 0000403).

NOM DE PRODUIT..... B60601 TUEUR De KONK INSECTE RAMPANT 482G
FAMILLE CHIMIQUE..... PYRETHRINS/PERMETHRIN/MGK 264.
POIDS MOLECULAIRE..... NON APPLICABLE.
FORMULE CHIMIQUE..... MELANGE.
NOMS DE MARQUE ET SYNONYMES..... B60601 TUEUR De KONK INSECTE RAMPANT 482G
UTILISATIONS DE PRODUIT INSECTICIDE.
RECOMMANDÉ
LIVRE DE FORMULA/LAB #..... 99-4159A/012-5-173.

Section 02: COMPOSITION/INGREDIENTS SUR LES COMPOSANTS

INGREDIENTS DANGEREUX	%	LIMITES D'EXP	#C.A.S.	DL/50, VOIE, ESPECE	CL/50 VOIE, ESPECE
PYRETHRINS	0.05	5 mg/m3	8003-34-7	1680 mg/kg RAT - ORALE	NON DISPONIBLE
BICYCLOHEPTENE OCTYL DICARBOXYDE NORMAL	0.25	NON DISPONIBLE	113-48-4	4980 mg/m3 RAT - ORALE	4080 mg/L RAT - INHAL
PERMETHRINE	0.2	NOT AVAILABLE	52645-53-1	>2500 mg/kg RAT - ORALE	NON DISPONIBLE
ISOBUTANE	3-7	1000 ppm	75-28-5	NON APPLICABLE	142,500 ppm (4h) RAT - INHAL
PROPANE	7-13	1000 ppm	74-98-6	>5000 mg/kg DERMAL-RABBITS	NON DISPONIBLE

Section 03: IDENTIFICATION DES DANGERS

VOIE DE PENETRATION INGESTION..... PEUT CAUSER DES MAUX DE TETE, DES NAUSEES, DES VOMISSEMENTS ET DES FAIBLESSES.

INHALATION AIGUE..... VAPEURS IRRITANTES. AGENT(S) DE PROPULSION - SIMPLE ASPHYXIANT.

CONTACT AVEC LES YEUX..... PEUT CAUSER DES IRRITATION.

ABSORPTION PAR LA PEAU..... AUCUNE DONNEES DISPONIBLE POUR LE MELANGE DE CE PRODUIT.

CONTACT AVEC LA PEAU..... IRRITATION LEGERE.

EFFETS D'EXPOSITION AIGUE..... VERTIGES, NAUSEES. IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU.

EFFETS D'EXPOSITION CHRONIQUE..... NON ETABLI.

LIMITE D'EXPOSITION DU PRODUIT..... VOIR SECTION II.

Section 04: PREMIER SOINS

PREMIERS SECOURS EN CAS D'URGENCE..... CONTACT AVEC LES YEUX: RINCER LES YEUX A GRANDE EAU PENDANT AU MOINS 15 MINUTES ET CONSULTER UN MEDECIN. CONTACT AVEC LA PEAU: LAVER LA PEAU ATTEINTE A L EAU ET AU SAVON DOUX. INHALATION: SORTIE LA VICTIME AU GRAND AIR. INGESTION: NE PAS FAIRE VOMIR. OBTENIR IMMEDIATEMENT DES SOINS MEDICAUX.

Section 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

TEMPERATURE D'AUTO IMFLAMMATION PROCEDURES SPECIALES..... NON DISPONIBLE.
ON PEUT UTILISER L'EAU PROVENANT DES GICLEURS DE PULVERISATION POUR REFROIDIR LES CONTENANTS FERMES ET EMPECHER UN AUGMENTATION DE LA PRESSION LORS DE L'EXPOSITION A DES TEMPERATURES EXTREMES. PORTER UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME ET DES VETEMENTS DE PROTECTION.

INFLAMMABILITE..... AUCUN UN PRODUIT INFLAMMABLE (SELON DES REGLEMENTS CANADIENS D'AEROSOL).

SI OUI, SOUS QUELLES CONDITIONS?.... NON APPLICABLE.

MOYENS D'EXTINCTION..... DIOXYDE DE CARBONE, POUDRE CHIMIQUE, MOUSSE.

SEUIL MAXIMAL D'INFLAMMABILITE..... 9.5.
(% VOLUME)

PRODUIT: B60601 TUEUR De KONK INSECTE RAMPANT 482G**Section 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

SEUIL MINIMAL D'IMFLAMMABILITE.....	1.8.
(% VOLUME)	
DONNEES SUR LES RISQUE D'EXPLOSION.	
SENSIBILITE AUX DECHARGES STATIQUES	NON APPLICABLE.
SENSIBILITE AUX CHOCS.....	NON APPLICABLE.
PRODUITS DE COMBUSTION	
PRODUITS.....	VAPEUR ET FUMEE D'HYDROCARBURES. MONOXYDE DE CARBONE LORSQUE LA COMBUSTION EST INCOMPLETE.
PROJECTION DE LA FLAMME- AEROSOL EST CLASSEE COMME:.....	0 cm.
RETOUR DE FLAMME.....	AUCUN.
POINT D ECLAIR (C), VASE CLOS DE	62.7.
TAGLIABUE(CONCENTRE)	

Section 06: MESURES DE DÉCHARGEMENT ACCIDENTEL

PROCEDURES DE NETTOYAGE	ELOIGNER TOUTE SOURCE D'IGNITION. UTILISER UN MATERIAU ABSORBANT INERTE ET DES OUTILS QUI NE PRODUISENT PAS D'ETINCELLES. EVITER D'INHALER LES VAPEURS. AERER L'ENDROIT. EMPECHER L'ACCES AUX COURS D'EAU.
FUITE/DEVERSEMENT	

Section 07: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE.....	GARDER A L'ECART DES SOURCES DE CHALEUR, ETINCELLES, OU FLAMMES.
CONTROLES D'INGENIERIE.....	VENTILATION - LOCALE (MECANIQUE LORS DE L'UTILISATION A L'INTERIEUR DE FACON CONTINUE.
PRECAUTIONS A PRENDRE POUR LA	RANGER DANS UN ENDROIT FRAIS ET BIEN AERE, DONT LA TEMPERATURE D'EXCEDE PAS 50 DEG C.
MANUTENTION ET L'ENTREPOSAGE	
MATIERES SYNERGIQUES.....	AUCUN CONNU.

Section 08: PROTECTION DE L'EXPOSITION CONTROLS/PERSONAL

GANTS/TYPE.....	HABITUELLEMENT PAS EXIGE.
RESPIRATOIRE/TYPE.....	HABITUELLEMENT PAS EXIGE.
YEUX/TYPE.....	VERRES DE SECURITE.
CHAUSSURES/TYPE.....	PAS NORMALEMENT REQUIS.
AUTRE/TYPE.....	NON REQUIS.

Section 09: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ETAT PHYSIQUE.....	AEROSOL.
ASPECT.....	LIQUIDE AMBRE LIMPIDE.
ODEUR.....	INSECTICIDE.
SEUIL DE L'ODEUR.....	NON DISPONIBLE.
PRESSION DE VAPEUR(PSIG)(AER).....	50-60.
@ 20 C	
POINT D'EBULLITION.....	LA VALEUR CONNUE LA PLUS BASSE EST 100 BASÉS SUR AQUA.
TAUX D'EVAPORATION.....	PLUS DE 1.
ACETATE DE BUTYLE NORMALE	
DENSITE DE VAPEUR (AIR=1).....	PLUS DE 1.
SOLUBILITE DANS L'EAU g/L (20°C).....	SOLUBLE.
pH.....	5.0-7.0.
DENSITE (LIQUIDE).....	0.84-0.90.
COEFFICIENT DE REPARTITION	NON DISPONIBLE.
EAU/HUILE	
POINT DE CONGELATION:(°C).....	NON DISPONIBLE.
% DE LA VOLATILITE DE AEROSOL.....	98-99.
(PAR POIDS)	
DENSITE (AEROSOL).....	0.84-0.88.
% DE LA VOC DE AEROSOL (w/w).....	16-17.

Section 10: STABILITE ET REACTIVITE

PRODUITS DANGEREUX DE DECOMPOSITION.....	VAPEURS ET FUMEE D'HYDROCARBURES. MONOXYDE DE CARBONE LORSQUE LA COMBUSTION EST INCOMPLETE.
STABLE CHIMIQUEMENT:	
OUI.....	SOUS DES CONDITIONS NORMALES.
NON, QUELLES CONDITIONS?.....	NON APPLICABLE.

PRODUIT: B60601 TUEUR De KONK INSECTE RAMPANT 482G**Section 10: STABILITE ET REACTIVITE**COMPATIBILITE AVEC D'AUTRES
SUBSTANCES.

NO, LESQUELLES?..... OXYDANTS PUISSANTS.
 REACTIVITE, SOUS QUELLES NON APPLICABLE.
 CONDITIONS?
 RISQUE DE POLYMERISATION NE SE PRODUIRA PAS.
 DANGEREUSE.

Section 11: RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITE

EFFETS DE REPRODUCTION..... AUCUNE INFORMATION N'EST DISPONIBLE ET AUCUN EFFET NUISIBLE SUR LA
 REPRODUCTION N'EST PRESUME.
 IRRITATION DU PRODUIT..... PEUT CAUSER DES IRRITATION.
 CAPACITE DE SENSIBILISATION DU INCONNU(E).
 PRODUIT
 CANCEROGENICITE DU PRODUIT..... LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE CE PRODUIT NE SONT PAS INSCRITS COMME
 CANCEROGENES PAR LE NTP (NATIONAL TOXICOLOGY PROGRAM). ILS NE SONT
 PAS REGLEMENTES COMME TELS PAR L'OSHA (OCCUPATIONAL SAFETY AND
 HEALTH ADMINISTRATION) ET N'ONT PAS ETE EVALUES PAR LE CIRC (CENTRE
 INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE CANCER) NI PAR L'ACGIH (AMERICAN
 CONFERENCE OF GOVERNMENTAL INDUSTRIAL HYGIENISTS).
 TERATOGENESE..... AUCUNE INFORMATION N'EST DISPONIBLE ET AUCUN EFFET TERATOGENE
 NUISIBLE N'EST PRESUME.
 MUTAGENESE..... AUCUNE INFORMATION N'EST DISPONIBLE ET AUCUN EFFET MUTAGENE
 NUISIBLE N'EST PRESUME.

Section 12: RENSEIGNEMENTS ECOLOGIQUE

ENVIROMENTAL..... CE PRODUIT EST POTENTIELLEMENT TOXIQUE POUR PÊCHER LES OISEAUX ET
 TOUTE AUTRE FAUNE. LES PERTES DE PESTICIDE SONT TOXIQUES.

Section 13: DECHETS

METHODE D'ELIMINATION..... NE PAS PERFORER OU JETER LES CONTENANTS AU FEU, MEME VIDES. ELIMINER
 CONFORMEMENT A LA REGLEMENTATION LOCALE, PROVINCIALE ET FEDERALE.

Section 14: L'INFORMATION DE TRANSPORT

CLASSIFICATION DU T.M.D..... BIEN DE CONSOMMATION (AEROSOLS, UN1950, CLASS 2.2).
 D.O.T. CLASSIFICATION..... BIEN DE CONSOMMATION, ORM-D.

Section 15: LEGISLATION**RÈGLEMENTS CANADIENS**

CLASSIFICATION SIMDUT..... NON RÉGLÉ PAR WHMIS.
 CNFC SECTION 3.3.5..... NIVEAU 1.
 CEPA (Loi Canadienne De Protection TOUTES LES SUBSTANCES DANS CE PRODUIT SONT ÉNUMÉRÉES SUR LA LISTE
 D'Environnemental) CANADIENNE DE SUBSTANCES DE DOMESTIC (DSL) OU NE SONT PAS EXIGÉES
 POUR ÊTRE ÉNUMÉRÉES.

RÈGLEMENTS U.S.

NIVEAU DE HMIS - SANTE..... 2 HASARD MOYEN.
 NIVEAU DE HMIS - INCENDIE..... 1 HASARD QUELQUE PEU.
 NIVEAU DE HMIS - REACTIVITE..... 0 HASARD MINIMUM.
 HMIS ÉVALUANT LA PROTECTION B.
 PERSONNELLE
 NFPA CODE 30B..... NIVEAU 1.
 L'INFORMATION DE SARA 313 :..... CE PRODUIT CONTIENT LES SUBSTANCES SUIVANTES SUJET AUX CONDITIONS
 DE REPORTAGE DE LA SECTION 313 DU TITRE III DES AMENDEMENTS DE
 SUPERFUND ET DE L'ACTE DE REAUTHORIZATION DE LA PARTIE 372 DE 1986 ET
 40 CFR :. CAS #: NOM CHIMIQUE : . *52645-53-1 PERMETHRIN.

CALIFORNIA PROPOSITION 65:..... LE RAPPORT SUIVANT EST FAIT AFIN D'ÊTRE CONFORME À L'EAU POTABLE SÛRE
 DE LA CALIFORNIE ET À L'ACTE TOXIQUE D'APPLICATION DE 1986 :.
 AVERTISSEMENT : CE PRODUIT NE CONTIENT INTENTIONNELLEMENT AUCUN
 PRODUIT CHIMIQUE CONNU DE L'ÉTAT DE LA CALIFORNIE POUR CAUSER LE
 CANCER, LES DÉFAUTS DE NAISSANCE OU TOUT AUTRE MAL REPRODUCTEUR.
 CAS #: NOM CHIMIQUE :

. N/A.

PRODUIT: B60601 TUEUR De KONK INSECTE RAMPANT 482G**Section 15: LEGISLATION**

TSCA (Acte Toxique De Commande De TOUT LE COMPOSANT DE CE PRODUIT SONT ÉNUMÉRÉS SUR LE INVENTAIRE DE
Substances des) TSCA. TOUTES LES IMPURETÉS ACTUELLES DANS CE PRODUIT SONT EXEMPTES
DE LA LISTE.
VOC (w/w%)..... 16-17.

Section 16: AUTRE RENSEIGNEMENTS

DECELES ACUITÉ HOLDINGS INC..... L'INFORMATION SUR CETTE FICHE SIGNALÉTIQUE EST FOURNIE PAR ACUITÉ
HOLDINGS INC. GRATUITEMENT. BIEN QUE CONSIDÉRÉES COMME FIABLES, IL
SERT À UTILISER PAR DES PERSONNES QUALIFIÉES À LEURS PROPRES
RISQUES. ACUITÉ HOLDINGS INC. N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR
LES ÉVÉNEMENTS ENTRAÎNANT OU DOMMAGES SUBIS PAR SON UTILISATION.
LES INFORMATIONS SUR CETTE FICHE NE CONCERNE QUE LE MATÉRIEL
SPÉCIFIQUE DÉSIGNÉ DANS LES PRÉSENTES ET NE SE RAPPORTENT PAS À
L'UTILISATION EN COMBINAISON AVEC TOUT AUTRE MATÉRIEL OU DANS
N'IMPORTE QUEL PROCESSUS.
PREPARE PAR..... Affairs Regulatory
DATE DE PRÉPARATION FEV07/14